

culté des lettres de Bordeaux, vient de publier, à propos de cette découverte, de savantes recherches sur *les Dendrophores et sur les corporations romaines en général*. C'est un travail aussi consciencieux qu'intéressant. Il éclaircit un point assez important de l'économie politique des Romains, et aucun des documents antérieurs qui le concernent, ne semble avoir échappé à M. Rabanis. Nous n'attendions pas moins de l'auteur des excellentes dissertations sur *Saint Paulin de Nole, sur les Mérovingiens d'Aquitaine, et sur la Charte d'Alaon*.

— M. l'abbé D.*, chanoine de la Primatiale de Saint-Jean, a mis au jour, tout dernièrement, un fort volume qui a pour titre : *Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois*. Sans prendre ici parti entre l'Université et le clergé, nous dirons cependant que s'il y a des exagérations dans ce livre, il y a aussi quelques vérités. Pourquoi le gouvernement ne va-t-il pas au devant de si graves récriminations, en proposant de bonne foi, puisque la Charte est très formelle à ce sujet, une bonne loi sur la liberté d'enseignement ? Pourquoi, d'autre part, en ayant l'air de prêter son appui aux idées morales et religieuses, ne s'efforce-t-il pas de comprimer, de diriger des enseignements qui, en plus d'une circonstance solennelle, ont été hostiles aux idées religieuses, et ont paru n'être pas trop dénués de l'appui du pouvoir ?

Quant au clergé qui réclame contre le monopole, et contre le parfait ridicule d'un baccalauréat, qui aspire à devenir tyrannique et universel, si nous accordons que ces réclamations, que cette demande d'une loi promise sont parfaitement fondées, nous dirons en même temps que NN. SS. les Evêques feraient bien de réformer l'ensemble des études de leurs petits séminaires. En effet, sauf de rares exceptions, le professorat y est mesquin, nullement considéré, mal rétribué avec tout cela, et marchant trop au hasard. On prend, au sortir de son Cours de Théologie, et sans trop de choix, un jeune homme que l'on envoie professer la rhétorique ou tout autre classe ; il est hébergé et nourri, et reçoit 3 à 400 francs de traitement, tout juste de quoi réparer sa soutane et remplacer son tricorne. Quand il a professé deux ou trois ans, on l'appelle à la prêtrise, ou bien il se dégoûte d'un ingrat métier. Dans l'un et l'autre cas, il est envoyé souvent à un très médiocre vicariat, et remplacé par un successeur qui n'aura pas le temps ni les moyens, non plus que lui, de devenir un professeur de quelque distinction, de quelque autorité sur l'esprit des élèves. Du reste, nulle école préparatoire pour le débutant, nulle retraite un peu honorable pour l'émérite, si émérite il y a. Nous aurions bien à dire sur les collèges, mais nous ferions aussi leur large part aux séminaires.